



PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES  
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

**Cabinet**

Service Communication

Fax : 05-34-45-38-21

Mel : virginie.avizou@haute-garonne.pref.gouv.fr

Le 3 avril 2009

## Communiqué à la Presse

**Passage à 90% de l'aide financière de l'Etat pour les employeurs de contrats d'accompagnement dans l'emploi.**

Dominique BUR, préfet de la région Midi-Pyrénées,  
préfet de la Haute-Garonne communique,

Face aux difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi les plus fragiles, le gouvernement a augmenté de 100 000 le nombre de contrats aidés.

Plus de 2400 contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir ont été signés en Midi-Pyrénées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Afin d'amplifier la portée du dispositif, un nouvel arrêté du Préfet de région, applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 dans l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, porte à 90 % le taux de prise en charge des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce taux unique de 90% remplace les taux de 70% et 80% jusqu'alors applicables.

A ce taux de base s'ajoute, en fonction de l'effort de formation de l'employeur, un complément de 4%.

Sont susceptibles de bénéficier de ces contrats les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois, les jeunes de moins de 26 ans en CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) ou résidant en ZUS (Zones Urbaines Sensibles), les travailleurs handicapés ainsi que des personnes en grande difficulté.

Les employeurs concernés sont notamment les collectivités locales, les associations, les établissements publics sanitaires et sociaux, les ateliers et chantiers d'insertion.

Ces dispositions sont immédiatement applicables par Pôle Emploi qui est chargé de la mise en œuvre de ces contrats auprès des employeurs potentiels et des demandeurs d'emploi concernés.